

## **Formation IFAPME : GUIDE TOURISTIQUE - GUIDE RÉGIONAL**

### **Formation de chef d'entreprise**

Une formation pour adultes (dès 18 ans) qui ont soif d'indépendance !

C'est la formule idéale si vous souhaitez apprendre un métier pour l'exercer en tant que salarié, devenir indépendant ou créer/reprendre une entreprise. Selon les Centres de formation, les cours sont donnés en horaires décalés (en soirée ou le samedi) ou en journée par des pros en activité dans leur discipline.

### **LES COURS EN CENTRE DE FORMATION**

Durée de la formation de chef d'entreprise au métier de « Guide touristique - Guide régional » : 2 ans

Où suivre les cours ?

- à Dinant : Centre IFAPME de Dinant
- à Liège : Centre IFAPME Liège

Le programme des cours :

Cours professionnels :

- 1ère Chef d'entreprise
  - X19/5 GEOGRAPHIE TOURISTIQUE (12h)
  - X19/5 ESPACES PUBLICS ET MONUMENTS (6h)
  - X19/5 APPLICATION PRATIQUE DE GUIDAGE (32h)
  - X19/5 LECTURE DU PAYSAGE URBAIN (14h)
  - X19/5 LECTURE DU PAYSAGE NATUREL EN SITE URBAIN ET RURAL (18h)
  - X19/5 LECTURE DE L'ARCHITECTURE (18h)
  - X19/5 HISTOIRE ET INSTITUTIONS (22h)
  - X19/5 METIER DE GUIDE (22h)
  - X19/5 ANIMATION DE GROUPE (8h)
  - X19/5 GEOGRAPHIE GENERALE (8h)
  - X19/5 TRADITIONS, FOLKLORE (16h)
  - X19/5 DEVELOPP ECON CONTEMP, EVOLUTI DEMOG ET COMPO CULT DE LA POP (12h)
  - X19/5 CULTURE ARTISTIQUE (42h)
  - X19/5 COMMUNICATION (14h)
- 2ème Chef d'entreprise
  - X19/6 GEOGRAPHIE TOURISTIQUE (16h)
  - X19/6 LA WALLONIE ET SES SPECIFICITES REGIONALES (30h)
  - X19/6 CUISINE REGIONALE (4h)
  - X19/6 APPLICATION PRATIQUE DE GUIDAGE (48h)
  - X19/6 ORGANISATION ET LEGISLATION TOURISTIQUE (4h)
  - X19/6 LECTURE DE L'ARCHITECTURE (18h)
  - X19/6 HISTOIRE DE L'INDUSTRIALISATION (12h)
  - X19/6 HISTOIRE ET INSTITUTIONS (16h)
  - X19/6 METIER DE GUIDE (16h)
  - X19/6 ANIMATION DE GROUPE (12h)
  - X19/6 CULTURE ARTISTIQUE (24h)
  - X19/6 BRUXELLES (30h)
  - X19/6 COMMUNICATION (14h)

### Horaire des cours :

Les cours se donnent pour la plupart en horaire décalé : en soirées et/ou le samedi. Pour plus des informations précises à ce sujet, merci de contacter le Centre de formation IFAPME.

(Attention : dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée).

### Conditions d'admission particulières :

Est admis à la formation de chef d'entreprise la personne qui possède soit un certificat attestant que l'intéressé a suivi avec fruit l'enseignement secondaire supérieur (CESS) général, technique ou artistique ou toute autre formation équivalente ; soit un diplôme de la formation de chef d'entreprise dans une profession connexe ; soit un certificat d'apprentissage portant sur la profession du cours choisi par l'auditeur. Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un de ces diplômes ou certificats peuvent toutefois être admis aux cours, sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'IFAPME s'ils sont titulaires du C2D (C.E.S.I.) et s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins trois années, dans la profession du cours choisi, en tant que chef d'entreprise ou collaborateur assumant régulièrement des responsabilités liées à la profession. Pour pouvoir être prise en considération, l'activité professionnelle doit avoir été exercée au cours des dix années précédant la demande d'inscription aux cours.

Conditions d'admission à l'année préparatoire : Aucune

### EN FIN DE FORMATION

#### Un tremplin pour l'emploi :

L'apprenant qui satisfait aux épreuves de fin de formation obtient un Diplôme de formation de Chef d'entreprise, homologué par la Communauté française et satisfaisant aux conditions définies dans les lois d'accès aux professions.

#### Débouchés :

Le guide touristique sera généralement recommandé par les Offices de Promotion du Tourisme (OPT), les Maisons du Tourisme, les Syndicats d'initiative... et autres associations en adéquation avec des activités liées au Tourisme.